

ONCODESIGN

Société anonyme

18 Rue Jean Mazen

21000 DIJON

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

EXCO SOCODEC
51 avenue Françoise Giroud
Parc Valmy
21066 DIJON CEDEX

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

ONCODESIGN

Société anonyme

18 Rue Jean Mazon

21000 DIJON

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

À l'assemblée générale de la société ONCODESIGN SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

➤ Location de locaux à la société ANG

Personnes concernées :

Madame Catherine GENNE, directeur général délégué de votre société et directeur général de la société ANG et Monsieur Philippe GENNE, Président Directeur Général de votre société et Président de la société ANG.

Nature et objet :

Un contrat de location de bâtiments a été signé entre votre société et la société ANG le 15 janvier 2020. Ce contrat, d'une durée ferme de 12 ans et reconductible tacitement ensuite, prévoit le règlement d'un loyer annuel de 252.000 € hors charges, payable trimestriellement, qui fera l'objet d'une révision annuelle en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Modalités :

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer en 2020, votre société ayant pris possession des locaux début 2021.

Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une approbation antérieurement à sa conclusion en raison d'un oubli.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-40 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Avances de trésorerie de la société P.C.G.**

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société P.C.G. pour un montant de 29.778€ au 31.12.2020. Elles ont été rémunérées à hauteur du taux maximum fiscalement déductible.

Aucun intérêt n'a été constaté sur 2020.

Le gérant de la société P.C.G. est Philippe GENNE, Président Directeur Général de la société ONCODESIGN SA.

➤ **Convention de réservation de place avec la SARL CDG**

Votre société bénéficie de cinq places réservées dans la structure multi-accueil de la « La Calypso », dont le gestionnaire est la SARL CDG, représentée par Madame Catherine GENNE, Directeur Général Déléguée et administrateur de votre société. Cette convention a été initialement signée le 29 mars 2010.

La participation financière annuelle en 2020 s'élève à 51.562,58€ hors taxes pour les 5 places.

➤ **Convention de prestation de service avec la société Pharmopsis BVBA**

Votre société a conclu une convention de prestations de services avec la société Pharmopsis BVBA représentée par Monsieur Jan HOFACK également DGD de votre société. Cette convention a été initialement conclue le 20 juillet 2010.

Le montant des prestations de services au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 332.559 euros hors taxes.

➤ **Avances de trésorerie au GIE Pharmimage**

Votre société a consenti des avances de trésorerie au GIE Pharmimage pour un montant de 118.314€ au 31.12.2020, et celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une rémunération.

Aucun n'intérêt n'a ainsi été constaté sur l'exercice 2020.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est président.

➤ **Prestations administratives avec le GIE Pharmimage**

Votre société a effectué des prestations administratives pour le GIE Pharmimage.

Ces prestations ont fait l'objet d'une facturation de votre société au GIE Pharmimage pour un montant de 6.000 € hors taxes sur l'exercice 2020.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est président.

➤ **Mise à disposition de personnel au GIE Pharmimage**

Dans le cadre de son activité, votre société met à disposition du personnel au GIE Pharmimage.

Cette mise à disposition de personnel représente une valeur hors taxes annuelle de 14.123€ sur l'exercice 2020.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est président.

➤ **Participation aux pertes avec le GIE Pharmimage**

Dans le cadre de son activité, votre société réintègre les pertes du GIE Pharmimage

Cette perte représente une valeur annuelle de 33.593€ pour l'année 2020.

ONCODESIGN est membre à hauteur de 40% dans le capital de ce groupement d'intérêt économique et M Philippe GENNE est président.

➤ **Avances de trésorerie à la société ONCODESIGN INC CANADA**

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société ONCODESIGN INC CANADA pour un montant de 681.883 € au 31.12.2020, et celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une rémunération.

Aucun n'intérêt n'a ainsi été constaté sur l'exercice 2020.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN INC CANADA.

➤ **Avances de trésorerie de la société ONCODESIGN USA INC**

Votre société a consenti des avances de trésorerie à la société ONCODESIGN USA INC pour un montant de 443.341 € au 31.12.2020, et celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une rémunération.

Aucun n'intérêt n'a ainsi été constaté sur 2020.

ONCODESIGN est l'associé unique de la société ONCODESIGN USA INC.

➤ **Prestations de Services facturées à la société ONCODESIGN USA INC**

Votre société a facturé les prestations de services suivante à sa filiale ONCODESIGN USA INC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Management fees pour un montant HT de 119.573€
- Redevances Marque pour un montant HT de 147.586€
- Prestations sous-traitées pour un montant HT de 2.131.566€

Cette convention prévoit la fixation les conditions de la prestation sous-traitée et les modalités de facturation, pour chaque projet.

ONCODESIGN est l'associé unique de sa filiale ONCODESIGN USA INC.

➤ **Prestations de Services facturées à la société ONCODESIGN INC CANADA**

Votre société a facturé les prestations de services suivantes à sa filiale ONCODESIGN INC CANADA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Management Fees pour un montant HT de 40.811€
- Redevances Marque pour un montant HT de 4.698€

Cette convention prévoit la fixation des conditions de la prestation sous-traitée et les modalités de facturation, pour chaque projet.

ONCODESIGN est l'associé unique de sa filiale ONCODESIGN INC CANADA.

➤ **Prestations achetées à la société ONCODESIGN INC CANADA**

Votre société a acheté des prestations de services sur l'exercice à sa filiale ONCODESIGN INC CANADA.

Le montant des prestations de services achetées auprès de la société ONCODESIGN INC CANADA sur l'exercice 2020 s'élève à 323.614 € hors taxes.

ONCODESIGN est l'associé unique de sa filiale ONCODESIGN INC CANADA.

Dijon et Lyon, le 25 mai 2021

Les commissaires aux comptes

EXCO SOCODEC



Magalié RAUX

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX